

Catherine TRAUTMANN

Communiqué de presse
10 juin 2009

HADOPI: Le Conseil Constitutionnel confirme le message du Parlement Européen

Le Conseil Constitutionnel vient de censurer le mécanisme de riposte graduée qui prévoyait que la Haute Autorité pour la Diffusion des Œuvres et la Protection des droits sur Internet, une autorité administrative, puisse restreindre l'accès à Internet d'un utilisateur en cas de téléchargement illégal.

Catherine TRAUTMANN salue le succès des députés du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale à l'initiative desquels le Conseil Constitutionnel a été saisi. **« En tant que rapporteure sur le paquet télécom, c'est sur cette décision que je m'appuierai lors des négociations qui doivent reprendre très bientôt avec le Conseil de l'Union Européenne ».**

Insistant dans sa décision sur la présomption d'innocence et "le caractère fondamental du droit à la liberté d'expression et de communication" notamment grâce à Internet, le Conseil Constitutionnel a estimé que le dispositif de riposte graduée était contraire à la Constitution.

Catherine TRAUTMANN se félicite de cette nouvelle qui fait écho au message lancé par le Parlement Européen tout au long de la procédure législative sur le paquet télécom et qu'il a de nouveau exprimé lors de son vote le 6 mai dernier. **« Ceci est une victoire pour le Parlement Européen car c'est au fond une réaffirmation de ce qu'il n'a cessé de défendre dans son amendement 46 »** c'est à dire le caractère indispensable d'Internet à la pratique des droits et libertés fondamentaux et la mention que seule une autorité judiciaire peut permettre la restriction d'un droit fondamental tel que celui de l'expression.

« En protégeant le droit de tout individu à s'exprimer, la décision renforce le message du Parlement Européen et c'est une démonstration de l'Europe concrète que nous défendons » ! indique la rapporteure

Catherine TRAUTMANN déplore toutefois l'acharnement du gouvernement français à vouloir imposer sa vision des choses sans entendre les arguments qui lui étaient présentés, n'hésitant pas à aller à l'encontre de l'interprétation du droit et à bloquer le paquet télécom dans son ensemble.

« Avant le prochain rendez vous en conciliation (reprise du dialogue entre le Parlement Européen et les représentants des Etats-membres) et à la veille du Conseil télécom ce message est essentiel et doit être entendu. Il doit inciter les Etats-membres à prendre rapidement une décision qui nous permette de trouver une issue favorable aux négociations sur le paquet télécom. »

Contact presse : Bureau parlementaire de Catherine Trautmann Tel +32 (0)2 284 54 25